

C'EST MARDI LE 30 SEPTEMBRE

3eme EXPOSITION DU COMTE DE MADAWASKA A EDMUNDSTON

L'HON. P. J. VENIOT, premier ministre de la Province et L'HON. D. W. MERSE-REAU ministre de L'Agriculture, assisteront a l'Exposition et y adresseront la parole.

Venez en Foule

Carnation Milk

Votre Fournisseur a Du Lait Pur Et Sain

Il y a, chez l'épicière le plus proche, une provision de lait sain et convenable qui est prêt pour vous — le Lait Carnation.

Commandez-le avec vos aliments. Le Carnation se conserve. Rien ne s'en gaspille. Vous n'en êtes jamais à court.

A la place de crème pour le café, servez-vous de Lait Carnation à sa pleine richesse. Employez-le dilué, si tel est votre goût, pour les céréales, fruits, etc. Ajoutez un peu plus d'une égale partie d'eau et vous aurez du lait pur pour tous les usages culinaires.

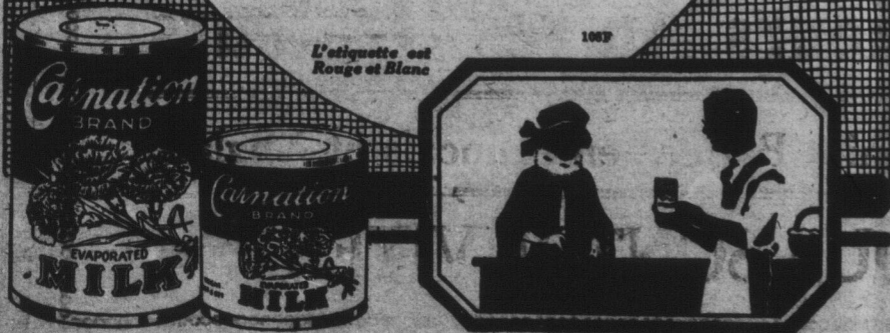
Le Carnation est tout simplement du pur lait frais évaporé au double de sa richesse et tenu sain par la stérilisation. Commandez-en plusieurs gros bidons (16 onces) ou une caisse de 48 bidons chez votre épicière.

Essayez cette recette et demandez un exemplaire gratis du Livre de Recettes Carnation. Il contient 100 recettes vérifiées.

PAIN AUX NOIX: 1 c. à t. sel, 4 tasses farine, 1/2 tasse sucre, 6 œufs à t. poudre à pâtisserie, 2 œufs, 1 1/2 tasses d'eau, 1/2 tasse Lait Carnation, 1 tasse noix anglaises.

Mélangez et tamisez ensemble les ingrédients secs. Battes bien les œufs, ajoutez le lait et mélangez avec les ingrédients secs. Battes bien, ajoutez les noix, mettez dans deux béchettes à pain bien graissées et faites cuire dans un four modéré de trente à quarante-cinq minutes. Suffit pour faire deux pains.

Produit en Canada par la CARNATION MILK PRODUCTS CO., LIMITED



Page Agricole

GARDONS NOS REPRODUCTEURS PLUS LONGTEMPS

Notes des fermes expérimentales

Trop souvent ce n'est qu'après s'être débarrassé d'un bon taureau reproducteur que l'on s'aperçoit, par la valeur de sa progéniture, de tous les services qu'il aurait pu rendre à la race, et l'on regrette amèrement de l'avoir sacrifié si tôt. On craint toujours de garder des taureaux trop longtemps de peur qu'ils ne deviennent vicieux et qu'ils ne constituent un danger pour ceux qui en prennent soin; le plus souvent cependant, on s'en débarrasse parce qu'ils deviennent graduellement impuissants, que l'on veut éviter la consanguinité, ou enfin pour garder deux taureaux dans un troupeau. Les raisons sont nombreuses, mais quelles que soient ces raisons, il n'en est par moins vrai que l'on abat dans ce pays bien des taureaux tandis qu'ils sont encore en parfait état de service et que l'on aurait tout avantage à les garder plus longtemps.

Ces risques d'accidents, cette impuissance chez les vieux reproducteurs pourraient être réduits dans une très large mesure. Il suffirait de bons soins, de quartiers confortables, de facilités pour prendre de l'exercice et enfin de bonnes précautions de la part de ceux qui en prennent soin. On devrait aussi être fixé sur la question de savoir, si le reproducteur est "bon raceur" avant que l'on ait obligé de s'en débarrasser pour éviter la consanguinité, car chez la plupart des catégories d'animaux, la progéniture se développe suffisamment tôt pour cela. Puisqu'il en est ainsi, il semble que l'éleveur ferait bien d'étudier attentivement les résultats de son élevage et de conserver aussi longtemps qu'il le pourra ces géniteurs qui font preuve d'un mérite spécial.

Lorsque l'on a un bon animal et que l'on désire le conserver plus longtemps, on pourrait s'entendre avec ses voisins ou avec d'autres éleveurs, dans la mesure où, le permettent les règlements des troupeaux agréés, de façon à pouvoir échanger ses taureaux avec les leurs pendant un certain nombre d'années, pour les reprendre plus tard dans le troupeau original. Un autre moyen que deux éleveurs pourraient adopter lorsqu'ils sont suffisamment rapprochés l'un de l'autre, serait d'échanger les services de leurs reproducteurs, pour ceux de leurs animaux qui sont étroitement apparentés à leur propre taureau. En s'y prenant de cette façon, on pourrait allonger la période d'utilité des taureaux jusqu'à sept ou huit ans, au lieu des trois ou quatre années ordinaires. Mais le plus grand avantage qui résulterait de cette conservation des bons taureaux jusqu'à un âge avancé, c'est que les nouveaux éleveurs auraient ainsi l'occasion d'apprécier leur valeur et ils les achèteraient de préférence aux jeunes géniteurs non éprouvés. On pourrait citer des exemples innombrables de jeunes éleveurs qui ont perdu de l'argent par suite de l'achat de taureaux de mauvaise qualité au point de vue de l'amélioration du troupeau, simplement parce qu'ils se sont servis de reproducteurs non éprouvés, qui ne valaient rien.

Par contre, que de bons taureaux d'un mérite, connu sont allés à la boucherie parce qu'ils ne trouvaient pas d'acheteurs. Il serait dans l'intérêt de la race et dans l'intérêt de l'élevage en général que tous les propriétaires d'animaux éprouvés cherchent, lorsqu'ils ne peuvent plus les conserver dans leur troupeau, à les passer à un éleveur qui puisse continuer à tirer de leurs services. De même, tous ceux qui cherchent à se procurer un nouveau taureau devraient, consulter tout d'abord la liste des géniteurs éprouvés et attestés, avant d'acheter des animaux jeunes et non éprouvés.

C'est là le système que nous suivons entre la ferme centrale et les fermes annexes; il a donné



TRAITEMENT POUR LES POUX DES VACHES

C'est pendant les périodes de temps froid et sec que les poux qui infestent les boeufs et les vaches se développent le plus rapidement et ces bêtes devraient être lavées et baignées avant que les froids arrivent, dit M. S. Hadwen du Ministère fédéral de l'Agriculture, Ottawa, dans son bulletin intitulé: "Insectes qui nuisent au bétail." Pour les bêtes laissées sur la prairie, une excellente précaution est de les baigner en automne avec le mélange officiel du gouvernement canadien, composé de chaux et de soufre, car ce mélange tue tous les poux qui sont présents sur les animaux. Il est toujours nécessaires de donner un deuxième bain deux semaines plus tard si l'on veut obtenir les meilleurs résultats.

Pour les bêtes tenues à l'étable une émulsion de pétrole (huile de charbon) préparée de la façon suivante a donné de très bons résultats: une pinte de savon mou, un quart de livre de savon dur, une chopine de pétrole et deux pintes d'eau. Mélanger avec de l'eau bouillante et ajouter un gallon d'eau chaude avant de s'en servir; mélanger parfaitement de façon à ne pas brûler la peau; répéter au bout de dix jours. Ce mélange peut être appliqué avec une brosse. Lorsqu'il fait froid et que l'on ne pourrait pas sans danger mouiller la peau ou couper le poil, la poudre de pyrèthre est un très bon remède. Saupoudrer sur la peau et attacher une couverture sur l'animal. Désinfecter tout ce qui est venu en contact avec l'animal.

RATIONS POUR POULES PONDEUSES

Une ration que l'on considère être la meilleure pour les poules pondeuses a été donnée pendant deux années de suite aux oiseaux du concours de ponte, conduit à la station expérimentale de Nanpan, Nouvelle Ecosse. Le mélange de 100 livres de blé, 100 livres de blé d'Inde, 50 livres d'avoine et 50 livres d'orge. La pâte sèche, que les poules avaient constamment devant elles, était formée d'un mélange de 100 livres de son, 100 livres de recoupes, (gru blanc), 100 livres d'avoine concassée, 100 livres de farine de blé d'Inde, 50 livres de tourteau de lin, 50 livres de déchets de boeuf (beef scrap), 50 livres de sang desséché et 15 livres de charbon de bois. Ces mélanges ont été employés constamment à partir du 1er novembre, jour où l'expérience a commencé, jusqu'au 4 septembre de l'année suivante. Pendant le reste de l'année les 50 livres d'orge ont été remplacées par 50 livres d'avoine dans le mélange de grain à litière, et dans la pâte sèche les 100 livres d'avoine concassée ont été remplacées par 50 livres de poudre d'os. La verdure employée pendant l'hiver se composait de betteraves fourragères; au printemps on se servait d'avoine germée. Chaque parquet comptait six poules, tenues tout le temps dans un bâtiment à toit en appentis, de 10 pieds par 12. Pres des deux tiers de la façade du poulailler se composait de verre et de rideaux. Il y avait, dans chaque parquet, des trémiss remplis de graviers et de coquilles.

d'excellents résultats. G. W. MUIR Eleveur.

CONSERVATION DES POMMES

Au sujet de la conservation des pommes, l'horticulteur du Dominion, M. W. T. Macoun, dit que si ces fruits ne sont pas utilisés ou vendus tout de suite, il faut les mettre immédiatement après la cueillette ou l'emballage, dans un endroit où la température peut être réglée et où ils peuvent être tenus au frais. Une cave peut souvent être utilisée pour cela, mais la plupart des variétés se conservent mieux dans une chambre bien ventilée, au-dessus de terre où l'air est comparativement sec et où la température peut être tenue basse. Certaines pommes, qui se ratatinent vite, comme la Reinette, exigent une atmosphère humide. En automne on tiendra la température aussi fraîche que possible, mais en hiver il ne faut pas la laisser descendre au-dessous de 35 degrés Fahrenheit. Plus la température est froide, sans gelée, mieux les pommes se conservent. Dans les maisons privées on tiendra donc la chambre bien fraîche, mais tout en veillant à ce qu'il n'y ait pas de gelée. Enfin on évitera la propagation de la pourriture en enveloppant les fruits séparément dans du papier de soie ou du papier journal.

MORTGAGE SALE

To Théodule Bossé of LES ETROITS, in the County of Temiscouata, in the Province of Quebec, formerly of the Parish of Madawaska, in the County of Madawaska, in the Province of New Brunswick, laborer, and Marie Anne Bossé, his wife, and all others whom it may in any wise concern:—

Notice is hereby given, that under and by virtue of a Power of Sale contained in a certain Indenture of Mortgage bearing date the Ninth day of August, A. D., 1920, made between the said Théodule Bossé, in said Mortgage designated as of the Parish of Madawaska, in the County of Madawaska and Province of New Brunswick and Marie Anne Bossé, his wife, of the first part, and the undersigned, Joseph P. Dionne, of the Town of Edmundston, in the County of Madawaska and Province of New Brunswick, of the second part, which said Mortgage is registered in Book "B-3", as number 21013, pages 278-282 both inclusive, of the Madawaska County Records, there will be, for the purpose of satisfying the monies secured by said mortgage, default having been made in the payment thereof, sold at public auction, in front of the Court House in the Town of Edmundston, in the County of Madawaska aforesaid, on Saturday, the 25th, day of October next, at the hour of eleven o'clock in the forenoon, the lands and premises described in the said Indenture of Mortgage, as follows:—

"ALL that certain lot, piece or parcel of land and premises situated, lying and being in the Parish of Madawaska, in the County of Madawaska and Province of New Brunswick, bounded and described as follows:— Being the lower half of Lot number Eleven (11) granted to one Auguste Belanger, on the East side of the Madawaska River; bounded on the lower side line by land owned and occupied by John Moreau; on the upper side line by lands owned and occupied by Xavier Beaulieu and Ferdina Philibert; at the rear by the rear of lot east of the Madawaska River, and fronting on the east side of Madawaska River".

Together with all the buildings and improvement thereon, and the rights and appurtenances to the said land and premises belonging or appertaining.

Dated the 22nd, day of September A.D., 1924.

Joseph P. Dionne Mortgagee.

Max-D. Cormier, Solicitor for Mortgagee.

5.ins.-sep.-25.